



Association loi 1901 - n° 091301969

# UCVB

UNION COMMUNALE DE LA VILLE DU BOIS

*Une équipe, un projet, un engagement !*



## ***Les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain !***

L'UCVB s'est toujours engagée en direction des jeunes de la ville, notamment en direction de ceux qui fréquentent nos structures en leur procurant les moyens de s'épanouir et de travailler.

L'augmentation à terme de la population nous conduit à lancer la construction simultanée d'une école et d'un gymnase sur le site des Bartelottes. Cette école qui ouvrira en septembre 2015 comprendra :

- 8 classes dont 3 sections de maternelles
- Un accueil de loisirs
- Une salle de bibliothèque
- Une salle d'arts plastiques
- Une salle de restauration

Cette école dotée des équipements pédagogiques appropriés permettra de redonner de l'espace dans les écoles existantes.

**Nous nous engageons**, conformément aux mandats précédents à :

- **Maintenir** les subventions versées pour le petit matériel, la bibliothèque, les classes transplantées, les manuels scolaires, la caisse des écoles, les transports pour les sorties pédagogiques.
- **Maintenir** des tarifs modérés pour la restauration scolaire qui s'échelonnent suivant les 16 tranches des quotients familiaux. Il est à noter que sur les 14 villes de la communauté d'agglomération Europ'Essonne, nos tarifs sont parmi les plus bas.

De plus, lors de l'actualisation annuelle, le prix des services est augmenté de façon moindre ou égale au montant de l'inflation.

- **Maintenir** la qualité de la restauration par la transformation des denrées livrées par notre prestataire dans le restaurant scolaire de la ville.
- **Maintenir** la présence des intervenants diplômés sur le temps scolaire (Sport et musique) ainsi que du personnel en place dans les écoles (ATSEM\* et aide administrative).
- **Maintenir** les études dirigées.

### ***Les rythmes scolaires***

Suite à la réforme des rythmes scolaires initiée par l'Education nationale, nous avons choisi de prendre le temps de la concertation avec tous les acteurs de la vie scolaire et donc d'appliquer ces nouveaux rythmes pour la rentrée 2014.

Après une réunion publique et de multiples concertations au sein des 3 groupes de travail (enseignants, parents, professionnels de la ville), nous tendons vers un consensus autour d'une structure d'horaires incluant le mercredi matin.

Il reste cependant à terminer une étude fine des impacts sur le fonctionnement des divers services qui gravitent autour de l'école tels, la restauration scolaire, les études dirigées, les transports, les accueils de loisirs. Il faudra aussi trouver des solutions afin de minorer les coûts pour les familles et la collectivité.

En ce qui concerne le déroulement du temps de midi, Il n'y aura pas de bouleversements majeurs car, dans notre commune, des activités périscolaires avaient déjà été mises en œuvre depuis 10 ans. Nous avons été précurseurs en la matière.

### ***Les accueils de loisirs***

3 sites actuellement accueillent nos enfants : les Renondaines, le Centre ville, la Ferme de la Croix St Jacques.

En septembre 2015, nous disposerons en plus de celui des Bartelottes.

#### **Nous nous engageons à :**

- **Maintenir** la qualité professionnelle des acteurs de ce service important pour nos enfants, composés actuellement de 24 animateurs diplômés

(BAFA\* et PSC1\*), majoritairement titulaires de leur poste dans la fonction publique.

- **Maintenir** un accueil dans les centres de loisirs 5 jours/7, y compris le mercredi toute la journée. Ceci afin d'accueillir les enfants des familles urbisylvaines scolarisés dans des établissements ayant fait le choix de ne pas appliquer la réforme des rythmes scolaires.

## La Petite Enfance

Favoriser une politique dédiée à la petite enfance, c'est tenir compte des besoins exprimés par les familles sans pour autant trop alourdir les charges financières de la commune.

### Nous nous engageons à :

- **Accroître le nombre de places d'accueils réguliers et occasionnels** de type crèche/halte-garderie dans la structure "Les écureuils du Bois" élargie grâce à l'ouverture d'une micro-crèche.
- **Maintenir :**
  - **les services existants** favorisant l'accompagnement des familles, des assistantes maternelles et des enfants par une spécialiste de la petite enfance dans le cadre du **RAM\*** : socialisation des enfants, rencontres et échanges entre les assistantes maternelles, aides pour les contrats.
  - **l'espace d'échanges** et de rencontres entre parents, enfants et accueillants "**1, 2, 3 soleil**".
  - **les animations** spécialement dédiées aux tout-petits: spectacles, carnaval, festivités de Noël, sorties.
  - **des temps de réflexion**, d'ouverture et d'échanges sur les thématiques de la petite enfance.
  - **la manifestation "Journée de la petite enfance"** alliant brocante - ateliers pédagogiques organisée et animée par les professionnels de la petite enfance : assistantes maternelles, personnels municipaux.
  - **les actions de prévention** de type "sécurité des enfants en voiture".

## **Le M.I.C.ADO (Maison de l'Information et de la Culture Adolescente)**

Une équipe dynamique y accueille les jeunes dans un cadre convivial depuis 1999.

### **Son objectif :**

- **Favoriser** la créativité et l'épanouissement des jeunes au travers d'activités sportives, ludiques et culturelles.
- **Continuer** les actions de prévention, notamment au collège.
- **Promouvoir** l'aide aux devoirs.
- **Encourager** les jeunes à fréquenter les nombreuses associations de notre commune.
- **Organiser** une journée "porte ouverte", pour présenter le M.I.C.ADO aux élèves de CM2

ATSEM : Agent Technique Spécialisé dans les Écoles Maternelles

BAFA : Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur

PSC1 : Premiers Secours Civiques n°1

RAM : Relais Assistantes Maternelles

**UCVB**  
UNION COMMUNALE DE LA VILLE DU BOIS

### **Siège social UCVB :**

48, rue du Grand Noyer

91620 La Ville du Bois

Site Internet : <http://www.ucvb.fr> - Courriel : [ucvb@ucvb.fr](mailto:ucvb@ucvb.fr)

**Pour nous soutenir dans la campagne, vous pouvez envoyer vos dons :**

**- par chèque à l'ordre d'UCVB ou en espèces.**

**Par avance, nous vous en remercions.**



Janvier 2014

